



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MOSELLE

Juridique-Territoires

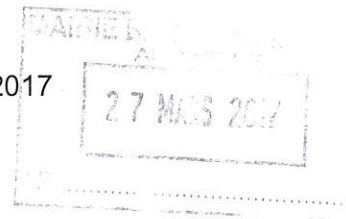
Nos Réf. : SH/NO-061.03/2017  
Objet : Modification n°3 PLU  
Commune : LE BAN SAINT-MARTIN  
Affaire suivie par : S. HISIGER

**Siège Social**

64 avenue André Malraux  
CS 80015  
57045 Metz cedex 01  
Tél. : 03 87 66 12 30  
Fax : 03 87 50 28 67  
Correspondant Email :  
accueil@moselle.chambagri.fr

**HOTEL DE VILLE  
A L'ATTENTION DE MONSIEUR HENRI HASSER  
1 AVENUE HENRI II  
57050 LE BAN SAINT-MARTIN**

Metz, le 13 mars 2017



Monsieur le Maire,

Par votre courrier reçu ce jour, vous m'avez transmis le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n° 3 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne la création d'un sous-secteur UDa en zone UD.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

**LE PRESIDENT**

**Antoine HENRION**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 185 722 030 00011  
APE 9411 Z  
[www.cda-moselle.fr](http://www.cda-moselle.fr)



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Moselle

**Direction du Développement Economique**

Affaire suivie par : Sébastien SCHOSSELER  
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : [sschosseler@cma-moselle.fr](mailto:sschosseler@cma-moselle.fr)

Référence : 2017-027/SSC.II

*Preme*

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
1 avenue Henri II  
57050 LE-BAN-SAINT-MARTIN



METZ, le 31 MARS 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, par correspondance reçue le 13 mars dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La procédure vise à permettre la reconversion d'une friche urbaine et la réalisation de logements à caractère social au 36 rue du Général de Gaulle.

En retour et après analyse du dossier, nous vous indiquons que les ajustements réglementaires projetés, écrits et graphiques, n'appellent aucune observation particulière de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente  
Pour la Présidente  
par délégation  
~~Le Secrétaire Général~~  
Dominique KLEIN

Liliane LIND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE**

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3  
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : [www.cma-moselle.fr](http://www.cma-moselle.fr)

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES  
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



**Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine

## Pierre ROHOWYJ

---

**De:** DELL'OLMO Ghislain [gdellolmo@moselle.cci.fr]  
**Envoyé:** jeudi 13 avril 2017 11:56  
**À:** 'urbanisme@numericable.fr'  
**Objet:** RE: modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

A l'attention de M. ROHOWYJ

*Objet : Modification du PLU de Ban Saint Martin*

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier daté du 3 mars 2017 par lequel vous sollicitez la CCI de la Moselle concernant la modification N°3 simplifiée de votre PLU.

Une lecture attentive du document nous a permis de bien prendre note que vous souhaitez revoir la rédaction de l'article UD 10 du PLU ainsi que de créer un secteur spécifique au sein de la zone UD afin de permettre la requalification de la friche d'un bâtiment (ex DDE).

Au vu des éléments présentés, votre projet de modification du PLU n'appelle aucun commentaire particulier de notre part.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ghislain DELL'OLMO



**Ghislain DELL'OLMO**  
Responsable d'études  
Direction Etudes et Communication  
10/12 avenue Foch - BP 70330  
57016 METZ Cedex 1  
T. 03 87 52 31 23  
[www.moselle.cci.fr](http://www.moselle.cci.fr)

---

**De :** Urbanisme BSM [<mailto:urbanisme@numericable.fr>]  
**Envoyé :** vendredi 7 avril 2017 15:14  
**À :** VANEL Jérôme  
**Cc :** 'Amaury KRID'  
**Objet :** modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,  
Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.  
Avec nos remerciements anticipés.  
Cordialement

Pierre ROHOWYJ

inform copie n. l'organ  
fab



DRATC/SPOT

Affaire suivie par :  
Emmanuelle WILHELM

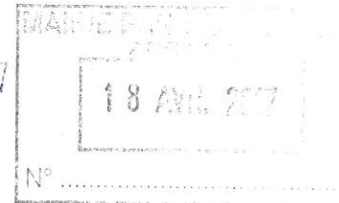
☎ 03 87 78 07 57

N/Réf. : PPA1917/EW/CB/Avis PPA-Modification  
n°3 PLU LE BAN-ST-MARTIN

Objet : avis PPA sur modification n°3 du PLU  
du BAN-ST-MARTIN

Monsieur Henri HASSER  
Maire du BAN-SAINT-MARTIN  
Hôtel de Ville  
1 Avenue Henri II  
B.P.30034  
57050 LE BAN-SAINT-MARTIN

Metz, le 12 AVR. 2017



Monsieur le Maire,

Vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification n°3 du PLU du BAN-SAINT-MARTIN.

Ce dossier recueille un avis favorable, accompagné de la remarque ci-dessous.

L'implantation des bâtiments sera perpendiculaire à la Moselle pour permettre de maintenir des vues sur la caserne Roques et le Mont Saint-Quentin, en arrière-plan. Une implantation parallèlement à la Moselle aurait présenté l'avantage, d'une part, de reconstituer un front bâti plus homogène et moins morcelé, et d'autre part, de donner aux habitants de ces logements de plus amples vues sur la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental

Patrick WEITEN

Copie à : - Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Vice-Présidente du Conseil Départemental  
- M. David SUCK, Vice-Président du Conseil Départemental  
- Mme Marie-Louise KUNTZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental  
- M. Lucien VETSCH, Conseiller Départemental

Routes, Aménagement des Territoires et Constructions

☒ : Conseil Départemental de la Moselle • 1, rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 Metz Cedex 1

Bureaux : Europlaza • Bât. B • 1, rue Claude Chappe • Metz • Tél. 03 87 78 07 74 • Fax 03 87 78 05 99 • www.moselle.fr

**Pierre ROHOWYJ**

---

**De:** Leplobm Benoît [Benoit.LEPLOMB@grandest.fr]  
**Envoyé:** vendredi 7 avril 2017 15:44  
**À:** Urbanisme BSM  
**Cc:** 'Amaury KRID'  
**Objet:** RE: modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,  
Il n'est pas prévu d'avis sur la modification n°3 du PLU de Ban-Saint-Martin.

Bonne journée  
Bien à vous

Benoît LEPLOMB

---

**Benoît LEPLOMB**  
Chargé de mission  
Service Foncier Urbanisme Planification  
Direction de l'environnement et de l'aménagement



Région Grand Est  
Site de Metz  
Place Gabriel Hocquard  
CS 81004  
57036 METZ Cedex 1  
+33 (0)3 87 61 68 11

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
[www.twitter.com/regiongrandest](https://www.twitter.com/regiongrandest)  
[www.facebook.com/alsacechampagneardennelorraine.eu](https://www.facebook.com/alsacechampagneardennelorraine.eu)  
[www.instagram.com/alsacechampagneardennelorraine](https://www.instagram.com/alsacechampagneardennelorraine)

---

**De :** Urbanisme BSM [<mailto:urbanisme@numericable.fr>]  
**Envoyé :** vendredi 7 avril 2017 15:11  
**À :** Leplobm Benoît  
**Cc :** 'Amaury KRID'  
**Objet :** modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,  
Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.  
Avec nos remerciements anticipés.  
Cordialement

**Pierre ROHOWYJ**  
Service Urbanisme  
Bâtiments & Voiries.  
Mairie du Ban-Saint-Martin  
Tél. 03.87.30.13.15  
Fax 03.87.30.77.45

Pipme

Monsieur Henri HASSER  
Hôtel de Ville  
1, Avenue Henri II  
57050 BAN-SAINT-MARTIN

Objet : 3<sup>e</sup> Modification du PLU Ban-St-Martin  
Réf. dossier : 2017\_MODIF\_3  
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 /  
[jdheuze@metzmetropole.fr](mailto:jdheuze@metzmetropole.fr))

Metz, le 21 mars 2017



Monsieur le Maire,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a reçu, en date du 13 mars 2017, la notification du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Ban-Saint-Martin.

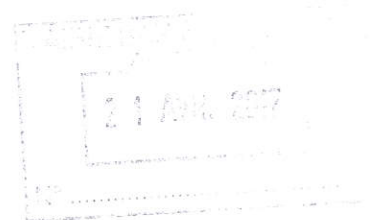
Le dossier que vous m'avez transmis, portant sur la création d'un nouveau secteur UDa pour y autoriser une élévation en R+5 afin de permettre la requalification d'un site et la création de logements aidés, conforte les orientations du SCOTAM en matière de reconversion de friches et de mixité des types de logements.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCOTAM





Pôle Planification Territoriale  
Direction du Développement et de l'Aménagement Durable  
Affaire suivie par Grégory BANNWART  
T. 03.87.20.18.80  
[gbannwart@metzmetropole.fr](mailto:gbannwart@metzmetropole.fr)

Monsieur le Maire  
MAIRIE DU BAN-SAINT-MARTIN  
1, avenue Henry II  
57024 METZ CEDEX 01

Metz, le **19 AVR. 2017**

**OBJET** : Avis relatif à la modification n°3 du PLU de la Commune du Ban-Saint-Martin

**REF** : DDAD-PT/2017-04/5682

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a reçu, par courrier en date du 13 mars 2017, le projet de modification n°3 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Metz Métropole, en tant que Personne Publique Associée, est informée des modifications de tout document d'urbanisme sur son territoire et peut, le cas échéant, formuler un avis au regard de ses compétences «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» et «Organisation des Transports Urbains» (articles L.153-40, et L.131-4 du Code de l'Urbanisme). Metz Métropole peut également émettre toute remarque sur les évolutions de documents de planification communale qui impacteraient la pérennité ou les orientations de ses projets.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole élaboré pour la période 2011-2017 est en cours de modification pour, d'une part, prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), d'autre part, inclure dans son périmètre d'intervention les quatre Communes de l'ex-Val-Saint-Pierre, et enfin se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération fait l'objet d'une procédure de révision. Engagées par délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013, les études ont permis d'élaborer un pré-diagnostic du territoire et de lancer une enquête relative aux déplacements.

Sur la base des documents actuellement opposables et des études en cours de réalisation, **Metz Métropole n'a pas de remarques particulières** de nature à faire évoluer votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président



François GROSDIDIER  
Sénateur-Maire de Woippy

## Pierre ROHOWYJ

---

**De:** "SUZZI Agnès - DDT 57/SABE/PAU" [agnes.suzzi@moselle.gouv.fr]  
**Envoyé:** vendredi 7 avril 2017 15:13  
**À:** Urbanisme BSM  
**Objet:** Re: [INTERNET] modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,

La DDT n'a pas de remarques particulières à formuler.

Cordialement.

Agnès SUZZI  
Direction Départementale des Territoires de la Moselle Service Aménagement Biodiversité  
Eau- Unité Planification Aménagement et Urbanisme 17, Quai Paul Wiltzer - BP31035 - 57036  
METZ CEDEX 01  
Tel: 03 87 34 34 68 - Fax : 03 87 34 34 05 e-mail : [Agnes.Suzzi@moselle.gouv.fr](mailto:Agnes.Suzzi@moselle.gouv.fr)

Le 07/04/2017 15:03, > Urbanisme BSM (par Internet) a écrit :

> Bonjour,  
>  
> Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a  
> consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous  
> est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.  
>  
> Avec nos remerciements anticipés.  
>  
> Cordialement  
>  
> \*Pierre ROHOWYJ\*  
>  
> Service Urbanisme  
>  
> Bâtiments & Voiries.  
>  
> Mairie du Ban-Saint-Martin  
>  
> Tél. 03.87.30.13.15  
>  
> Fax 03.87.30.77.45  
>  
> [urbanisme@numericable.fr](mailto:urbanisme@numericable.fr)  
>